

PAMPHLETS,
FACTUMS,
BLANCS DE CHÈQUES,
BLANCS DE BILLETS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
CARTES D'AFFAIRES,
CIRCULAIRES,
TÊTE DE COMPTES
ETC., ETC., ETC.

Nos CARACTÈRES sont tout neufs. Impression soignée et de belle apparence. Examinez le journal *L'Association*.

Nous imprimons à des taux spécialement réduits tous documents (Constitutions, Règlements, etc.) publiés par des sociétés de bienveillance et de secours mutuel. Nous avons aussi un tarif très modique pour TOUTES publications entreprises par les séminaires, collèges, couvents, et par des membres du clergé.

PHILIPPE MASSON,
Imprimeur-Éditeur.

PHILIPPE MASSON
AVOCAT
et Courtier d'Assurances

M. PHILIPPE MASSON place des risques dans toutes bonnes compagnies d'assurance contre le FEU, contre les ACCIDENTS CORPORELS et sur la VIE. Ses études spéciales et son expérience des affaires lui permettent de présenter toujours, dans un cas donné, le système d'assurance le plus absolument favorable à l'applicant. Consultations données à quiconque désire choisir un bon système et une bonne compagnie.

S'adresser par lettre, ou personnellement

N° 68

RUE ST-JOSEPH
ST-ROCH, QUÉBEC

envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas l'abonné est tenu de payer en outre le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

Article 3.—Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

Article 4.—Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les journaux à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *primâ facie* d'intention de fraude.

ABATONS ROMPUS

Edouard Philbert, un vieux de la vieille, un martyr du travail et du devoir, vient d'être chargé d'une fonction dans le bureau de l'inspecteur des postes, à Québec. Nous applaudissons bien haut le gouvernement fédéral qui a fait cet acte de justice, et nous félicitons notre ami d'avoir trouvé ce moyen de sortir de l'ingrate carrière du journalisme.

La carrière d'avocat, qu'il embrassa en premier lieu au sortir de ses cours universitaires, avait ouvert un large champ d'études et d'observations à son esprit actif et curieux, si bien fait par son application pour aborder les problèmes les plus ardu, et par sa patience et sa ténacité si bien propre à en gravir les sommets et à en découvrir les solutions au milieu des broussailles les plus enchevêtrées. Comment se voit n'a-t-elle pas fait éclat au Palais ! L'organe ne s'y prêtait peut-être pas ; d'un autre côté, la modestie, et plus que cela, la défiance de ses propres forces, cette maladie qui ôte de l'essor aux ambitions les plus légitimes, ont tenu ce garçon tranquille à l'écart de la foule qui prend quelquefois pour de grands hommes les charlatans qui, par la place publique, lui débitent leurs gais boniments avec leurs drogues inoffen-

accompli comme sort d'un monument achevé l'humble ouvrier qui a exécuté avec un art sans reproche les merveilles qu'un public oublieux et léger attribue seulement à l'architecte.

Un jeune homme, un enfant, faisant pour un presbytère l'office de portier et de commissionnaire, s'est oublié jusqu'au point de ne pas porter au bureau de poste les lettres qu'on lui confiait. Il les déchirait, en entrouvrant quelques-unes par curiosité et s'appropriait les quelques sous à payer l'affranchissement postal. Pour une fredaine, c'est est une grosse, et qui mérite une grosse punition. Mais quelle affaire a le public à prendre connaissance de tous les détails de cette histoire-là ? N'y a-t-il pas des juges dans Berlin. S'il n'y en a pas, qu'on en fasse ! Mais, de grâce, qu'on ne jette donc plus l'honneur des familles en pâture aux mauvaises langues !

Cette publicité retentissante, potage délicieux des commères de tout âge et de tout sexe, est-elle bien propre à ouvrir la voie du repentir au juvénile délinquant ? Où se réfugiera-t-il, une fois ses heures de prison ou d'école de réforme terminées, si vous amenez le monde entier contre lui, vilains aboyeurs ? Sa peine n'aura donc plus de fin ? Chaque souffle de toute sa vie sera donc une torture, un supplice sans cesse renaissant !

À la Pointe-du-Lac, une femme a été assassinée. La justice a été saisie du fait et a pris les procédures nécessaires pour amener la découverte du meurtrier. Laissez-la donc faire, reporters inintelligents ! Pourquoi travestir en tribunal chacun de vos lecteurs, et soumettre à son examen jusque dans les plus intimes particularités, chacun des témoignages de l'enquête ? Votre journal est lu par des marchands qui s'intéressent aux questions du commerce, par des ouvriers qui portent attention aux études industrielles, par des femmes qui recherchent les petites nouvelles et le feuilleton, et aussi, quand elles ont le talent d'une maîtresse de maison, les articles d'économie domestique. Ne constituez donc pas vos lecteurs en corps de jurés, et cessez donc d'introduire dans les familles ces disputes oiseuses et ridicules sur la plus ou moins grande criminalité du coupable, et sur le plus ou moins de chance qu'il a d'échapper à la potence. S'il vous plaît, laissez la justice et ses officiers exercer leur mission sacrée ; ils n'ont pas besoin de vous, allez ! Quant aux curieux que vous

"Cela vous aidera à remplir les colonnes de votre journal !" Je vous le demande, quel est le rédacteur de journal qui ait besoin d'une telle assistance. Aider un rédacteur à REMPLIR son journal ! Rien de plus ridicule. Les matières ABONDENT toujours ; l'embarras est le plus souvent dans le choix."

Heureux M. Cullen qui écrit dans un pays si fertile ! Et dire que, dans cette province de Québec, le journal est tellement aride de lui-même et manque tellement de matière ! On est obligé de tirer en liasses de procédure, en pièces de procès ! Voici la maison de l'abonné transformée en salle d'audience, et voici l'abonné lui-même qui se drape dans sa majesté de juge de son pair ; le greffier, c'est quelqu'un présent, quelquefois la mère ; l'huissier, c'est ou la mère ou la grande fille dont la voix stridente a mission de rappeler aux enfants tapageurs que la Cour siège ; les avocats sont tout le monde, car toutes les langues ont pris le mors aux dents et l'on ne sait plus distinguer le oui du non dans l'indescriptible flux de paroles inutiles qui sort en flots pressés de toutes les bouches. Dans un angle effacé, la pauvre servante qu'observe tout ce bruit d'un air un peu alarmé, a pourtant encore le cœur de marmonner : — "Que sta gazette jase bin !"

Mais quoi ! Voyez donc ces enfants qui se querellent pour s'arracher ce papier. Qui va l'emporter ? Est-ce Jules ? Est-ce Ad-jutor ? C'est Jules, le plus détestable et par conséquent le plus chéri ; c'est à lui que la mère va décerner le curieux trophée, objet de la dispute. C'est intitulé : "LA SCÈNE DU MEURTRE RECONSTITUÉE" ! C'est un plan qui vous indique un bois, puis la maison où le crime a été commis, puis la fenêtre transpercée par le coup de feu (le point noir montrant l'endroit où la vitre a été cassée par le plomb), puis les bâtiments en arrière de la maison, puis la pelouse, puis la route, où le meurtrier était posté !!! Demain, petit Jules saura par cœur tous les détails de ce plan, mais se fera taper sur les doigts pour n'avoir pas appris sa leçon de géographie.

Nous n'en voulons pas au plan, bien au contraire. Certes, nous admettons qu'il peut être excellent et qu'il aidera efficacement le tribunal à débrouiller le chaos de cette affaire de meurtre. Seulement, dans les colonnes de votre journal, il est hors place, comme sont hors-d'œuvre tous ces détails d'enquête, souvent scandaleux, qui peuvent satisfaire une malsaine curiosité, mais que le public n'a réellement pas besoin de connaître. Laissez faire les avocats et